

Association Foncière Pastorale autorisée de Thannenkirch

Siège social :

Mairie de Thannenkirch

9 rue Saint-Anne

68590 Thannenkirch

***A l'attention des propriétaires membres
de l'AFP de Thannenkirch***

Thannenkirch, le 17 décembre 2024

Objet : ASSEMBLEE GENERALE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la seconde Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale autorisée de Thannenkirch le :

Samedi 18 Janvier 2025

à 9h30

à La salle des fêtes de Saint-Hippolyte

1 rue du Parc - 68590 Saint Hippolyte

(1^{er} étage)

Ordre du jour : Assemblée Générale (10h)

1. Bilan 2023-2024 et perspectives
2. Approbation du bilan 2023-2024 de l'AFP
3. Présentation du programme des travaux, du budget prévisionnel et du montage financier
4. Approbation des travaux projetés sur les terrains de l'AFP
5. Approbation du mandat donné au comité syndical pour le montage administratif et financier des dossiers de subventions
6. Question posée à l'assemblée sur la pertinence d'une cotisation des membres
7. Renouvellement du comité syndical (titulaires et suppléants)

Apéritif convivial

Ordre du jour : Réunion du comité syndical

Sont conviées les personnes qui auront été élues lors de l'Assemblée Générale.

1. Election du Président et du Vice-Président

Pour rappel, le comité syndical a pour tâche essentielle de mettre en œuvre les projets de l'association :

- Préparer la venue d'un éleveur et son troupeau : zones de pâture, cahier des charges, contractualisation.
- Elaborer un programme de travaux de reconquête paysagère et un budget correspondant dans la limite du montant voté lors de l'AG.
- Faire toutes propositions qu'il jugera utile pour le bien de l'association et rapporter ces activités à chaque assemblée générale.

Dans la mesure où un poste au sein du comité syndical vous intéresse, et où vous ne pourrez être présent à cette assemblée, je vous serai reconnaissant de me le faire savoir par écrit à l'aide du **bulletin ci-joint**.

En cas d'absence à la réunion, merci de bien vouloir donner procuration à une personne de votre choix, également membre de l'AFP ou au gré du Président qui nommera par écrit un mandataire afin de ne pas entraver la mise en œuvre du projet à l'aide du **bulletin ci-joint également**.

Conformément à l'article 10 des statuts, les membres sont informés qu'en cas de quorum non atteint, l'AG et le syndicat sont à nouveau convoqués sur le même ordre du jour dans l'heure suivant la première réunion.

Comptant vivement sur votre présence à cette réunion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,
Frédéric LIENARD



Mandat de procuration

Je soussigné(e) (nom, prénom)
domicilié(e).....

n° de téléphone :

adresse email :@.....

(cocher une seule case)

- ☐ donne procuration à M / Mme
☐ autorise le Président à m'attribuer un(e) mandataire

pour voter en mes lieu et place à l'Assemblée Générale de l'**Association Foncière Pastorale autorisée de Thannenkirch du samedi 18 janvier 2025.**

Date et signature

Poste au comité syndical

Je soussigné(e) (nom, prénom)

(cocher une seule case)

- ☐ **suis intéressé(e)** par un poste au sein du comité syndical de l'**Association Foncière Pastorale autorisée de Thannenkirch**
- ☐ **ne suis pas intéressé(e)** par un poste au sein du comité syndical de l'**Association Foncière Pastorale autorisée de Thannenkirch**

Date et signature

À renvoyer ou à déposer en Mairie de Thannenkirch à l'attention de « AFP de Thannenkirch » <u>avant le 15 janvier 2025</u> si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale.
